

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre,
Le 30 avril à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 18 avril 2024,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 18
Présents : 10
Votants : 13
(dont 3 mandats)

Etaient présents : Fabienne POUZET, Éric CUSEY, Virginie FAVIER, Pascal LEFEVRE,
Sylvie MOREAU, Anne-Claire AUGEREAU, Pierre ABRIAT,
Karine VILLANNEAU et Bertrand QUINTARD

Absents excusés : Louis-Marie MERCERON qui a donné pouvoir à Virginie FAVIER
Catherine PINEAU qui a donné pouvoir à Éric CUSEY
Christelle GIRAUD qui a donné pouvoir à Sylvie MOREAU
Thibault BONNANFANT

Absents : François GUILLOT, Éric MILLET, Cécile THOMAS et
Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Secrétaire : Louis-Marie MERCERON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Affiché le 03 mai 2024

ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA CONSTRUCTION DE LA CHAUFFERIE **(délibération n° 2024-04-01)**

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Vu les délibérations n° 2020-06-02 en date du 2 juin 2020 et n° 2020-06-17 en date du
30 juin 2020 portant délégation à Monsieur le maire pour la passation des marchés
publics lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Considérant que monsieur le maire a signé les actes d'engagement des entreprises
retenues le 17 avril 2024 selon les rapports d'analyses du maître d'œuvre, à savoir :

- ↳ Lot 1 – maçonnerie, terrassements, voirie et réseaux :
3 entreprises ont répondu : CMG, Société de travaux publics du Mellois, SARL
entreprise maçonnerie MARY et fils.
L'entreprise retenue est CMG pour un montant de 89 191,21 € HT
- ↳ Lot 2 – charpente bois :
2 entreprises ont répondu : SARL menuiserie BODIN et POUGNAND SCOP SA.
L'entreprise retenue est POUGNAND SCOP SA pour un montant de 4 906,30 € HT
- ↳ Lot 3 – menuiserie serrurerie métallerie :
3 entreprises ont répondu : SARL Jérôme MARCHET, SARL menuiserie BODIN et
PETIT André
L'entreprise retenue est la SARL Jérôme MARCHET pour un montant de 15 915,00 €
HT
- ↳ Lot 4 – cloison sèche, peinture :
2 entreprises ont répondu : entreprise BOURDEAU et CSI Bâtiment
L'entreprise retenue est l'entreprise BOURDEAU pour un montant de 9 520,00 € HT
- ↳ Lot 5 – chauffage, réseau de chaleur, électricité :
3 entreprises ont répondu : Azay chauffage, BREM o énergie et CB ELEC
L'entreprise retenue est CB ELEC pour un montant de 200 418,58 € HT

- ↳ Lot 6 – couverture, zinguerie :
2 entreprises ont répondu : SARL Jean ROBERT et CMG
L'entreprise retenue est CMG pour un montant de 10 144,30 € HT

Cela représente donc un total de 396 114,47 € TTC pour l'ensemble des six lots.

Le conseil municipal, par un vote unanime, prend acte de la signature du marché par monsieur le maire en date du 17 avril 2024 dans le respect des crédits votés lors du budget primitif 2024, soit 526 000 €.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX



La secrétaire de séance,
Fabienne POUZET

